

Compte rendu de séance Séance du 14 Septembre 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
07/09/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :18/09/2018

L'an 2018, le 14 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BELLIER Dany
Absent(s) : M. PELÉ Rémy

A été nommé(e) secrétaire : M. BUSNEL Rémy

Objet(s) des délibérations

2018 -055 - Rue des carrières : Dossier de consultation des entreprises :
2018 -056 - Gardiennage église :
2018 -057 - Achat matériel cantine scolaire :
2018 -058 - Travaux de busage au village du " Le Bois Gautier " :
2018 -059 - Prix de vente des pierres de l'ancien atelier municipal :
2018 -060 - Salle des Marronniers - Avenant N° 3 sur lot N° 1 : VRD :
2018 -061 - Mise en sécurité des écoles et de la garderie

2018 -055 - Rue des carrières : Dossier de consultation des entreprises :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises, élaboré par le maître d'œuvre « EDM Infra » pour les travaux sur le réseau d'assainissement « Rue des carrières ».

Le marché sera composé de deux lots :

Lot n° 1 : Réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Lot n° 2 : contrôles de compactage, d'étanchéité et télévisuels

Les tranchées sous chaussée seront en grande partie remblayées avec les matériaux du site, seul le dernier mètre sera remblayé avec des matériaux d'apport. Cette disposition a pour but principal de diminuer le coût des travaux mais nécessitera une 2^{ème} réfection de voirie quelques mois plus tard qui n'est pas comprise dans le dossier.

Le passage du réseau d'eaux pluviales en terrain agricole privatif nécessite l'accord préalable des propriétaires ainsi que la signature d'une convention.

Les critères d'attribution proposés sont : Prix : 60% ; Valeur technique : 40%

Après délibération, le conseil municipal approuve ce dossier de consultation.

2018 -056 - Gardiennage église :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 12 juillet 2013, une indemnité de gardiennage, comme le prévoit la loi est attribuée au gardien de l'église. Le montant voté l'an dernier était de 250€ pour l'année.

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter l'indemnité à 260€ pour l'année 2018.

2018 -057 - Achat matériel cantine scolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coupe légumes de la cantine est hors service. Il propose au conseil municipal d'en acquérir un nouveau.

Après consultation des différents catalogues reçus en mairie, le conseil municipal décide d'acheter :

- Un combiné cutter coupe légumes à éjection de marque WARING pour un montant de 630€HT et de compléter cet achat pour des petites fournitures : un couteau : 9.90€, une paire de moufles ignifugé : 6.80€ chez HENRI JULIEN

2018 -058 - Travaux de busage au village du " Le Bois Gautier " :

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la répartition du coût des travaux de busage dans le village du « Bois Gautier »

Après délibération, le conseil municipal décide de la répartition suivante :

- Main d'œuvre et Matériaux de couverture pris en charge par la commune
- Tuyaux, regards et ciment à la charge des riverains au prorata des longueurs de voirie de chacun.

2018 -059 - Prix de vente des pierres de l'ancien atelier municipal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des demandes d'achat de pierres de l'ancien atelier municipal. Il demande au conseil municipal de fixer un prix de vente.

Après délibération et sachant que le prix de pierres neuves est de 138€ le ml, le conseil municipal fixe le prix de vente à 70€ le ml.

2018 -060 - Salle des Marronniers - Avenant N° 3 sur lot N° 1 : VRD :

Mr le Maire fait part au conseil municipal de travaux supplémentaires sur le lot VRD, concernant les travaux suivants :

Linéaire supplémentaire de bandes d'aide à l'orientation dans la cour par suite des modifications de pente engendrées par la création d'une aire de jeux

Le montant de ces travaux supplémentaires est de **600.00€ HT**

Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires et autorise, Mr Le Maire à signer l'avenant correspondant. Le marché du lot VRD passe à **35335.80€HT**

2018 -061 - Mise en sécurité des écoles et de la garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des sonnettes de façon à sécuriser les écoles en fermant à clé la cour de l'école maternelle, le bâtiment de l'école primaire ainsi que la garderie.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ROUAULT pour l'achat et la pose de carillons Honeywell radio, pour un montant total de 262.50€HT.

Questions diverses :

Délibération pour changement de Trésorier :

Le conseil municipal souhaite connaître les taux pratiqués dans les communes environnantes. Se renseigner sur l'obligation de versement de cette indemnité.

Cantine : isolation phonique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cantine est très bruyante. Il propose de se renseigner sur l'achat de panneaux muraux acoustiques.

Route de la Dodelinière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec la commune de Rimou concernant le financement des travaux de réfection de la voie communale allant du « Bois Etienne » jusqu'à la RD 92.

La réfection de cette chaussée porte sur un linéaire d'environ 610 ML dont 270 ml répartis entre les deux communes. L'accord trouvé est le suivant :

- Travaux d'enrobé au prorata de la surface : 450m² pour Rimou et 1650m² pour ST REMY
- Installation du chantier et rechargement en GNT 0/40 des accotements pour ST REMY

Le montant des travaux est estimé à 3800€ TTC pour RIMOU et 15700€ TTC pour ST REMY. Ces travaux sont financés par le biais de l'attribution de compensation après validation en conseil communautaire du calcul du transfert de charge de la compétence voirie.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 19/09/2018
Le Maire
Yves LERAY